



SYANE

Comité de Pilotage du 21 septembre 2015

**Réseau départemental d'infrastructures de charge pour
véhicules électriques et hybrides**

4^{eme} réunion du COPIL



SYNDICAT DES
ÉNERGIES ET DE
L'AMÉNAGEMENT
NUMÉRIQUE DE
LA HAUTE-SAVOIE



Sommaire

- 1) Information sur l'avancement du projet
- 2) Point sur l'interopérabilité
- 3) Propositions et prochaines étapes



1) Information sur l'avancement du projet

- Rappel du contexte
- Rappel des éléments du projet
- Les transferts de compétence
- La concertation avec les autres syndicats

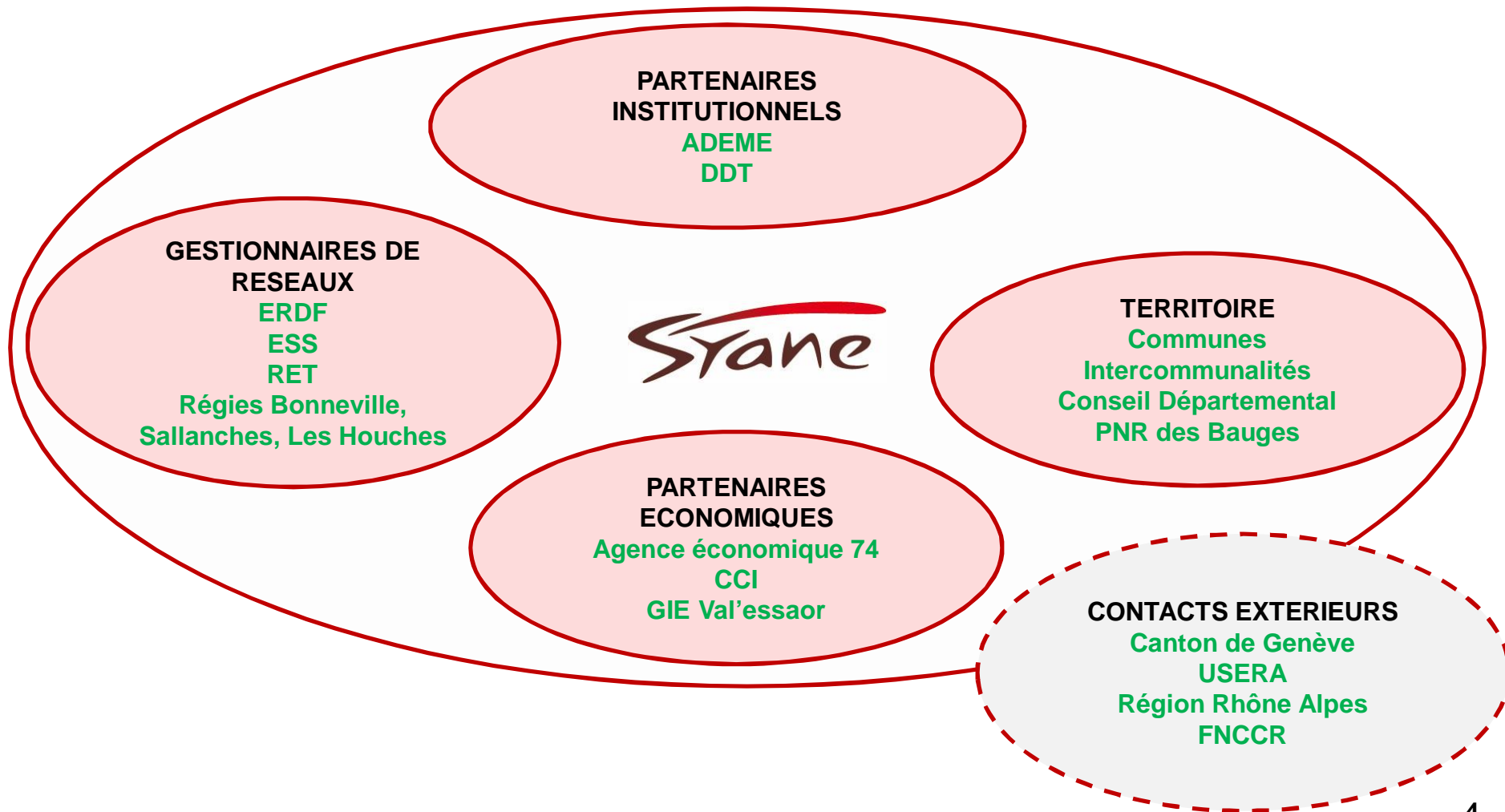
2) Point sur l'interopérabilité

3) Propositions et prochaines étapes

1 - Rappel du contexte



■ La gouvernance du projet



■ Décisions prises par le Comité de pilotage

• 16 Septembre 2014

- Validation des résultats de l'étude d'opportunité, du périmètre départemental de l'étude
- Lancement de l'étude de faisabilité

• 24 novembre 2014

- Validation des résultats de l'étude de faisabilité
- Validation du calendrier du projet
- Proposition d'engager le SYANE dans le projet, de déposer un dossier de financement à l'AMI de l'ADEME

• 7 Juillet 2015

- Validation des principes de sélections des emplacements
- Réflexions sur la tarification
- Proposition de concertation avec les autres syndicats de Rhône-Alpes

1 – Rappel du contexte



■ Avancement

- **Décembre 2014** : l'engagement du SYANE dans le projet est validé par le comité
- **Février 2015** : modification des statuts (nouvelle compétence optionnelle)
- **Mars 2015** : adoption des conditions d'exercice de la compétence par le bureau

⇒ **Mars 2015 : le SYANE obtient le concours financier de l'Etat dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir opéré par l'ADEME**

1,5 M€ d'aide sur 3,8 M€ d'investissements

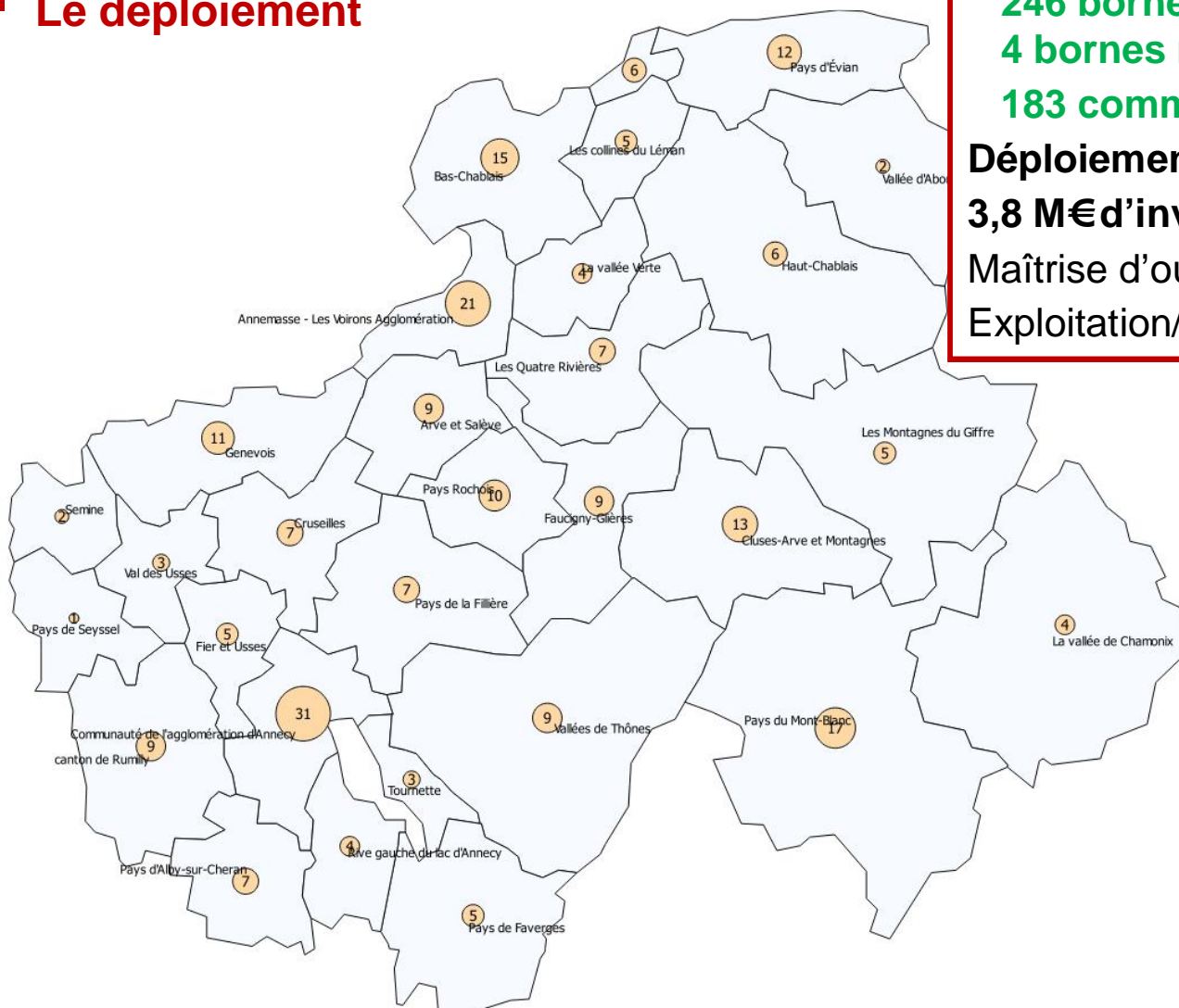


- **Depuis mars** :
 - réunions d'information et de concertation avec les intercommunalités, et communes pour le transfert de compétence optionnelle, pour identifier les emplacements des bornes, organiser le déploiement du service...
 - préparation des cahiers des charges (travaux, exploitation, etc.)
 - schéma directeur départemental

1 – Rappel des éléments du projet



■ Le déploiement



250 bornes

246 bornes accélérées (7/22kW)

4 bornes rapides (50kW)

183 communes couvertes

Déploiement en 2 ans

3,8 M€ d'investissements

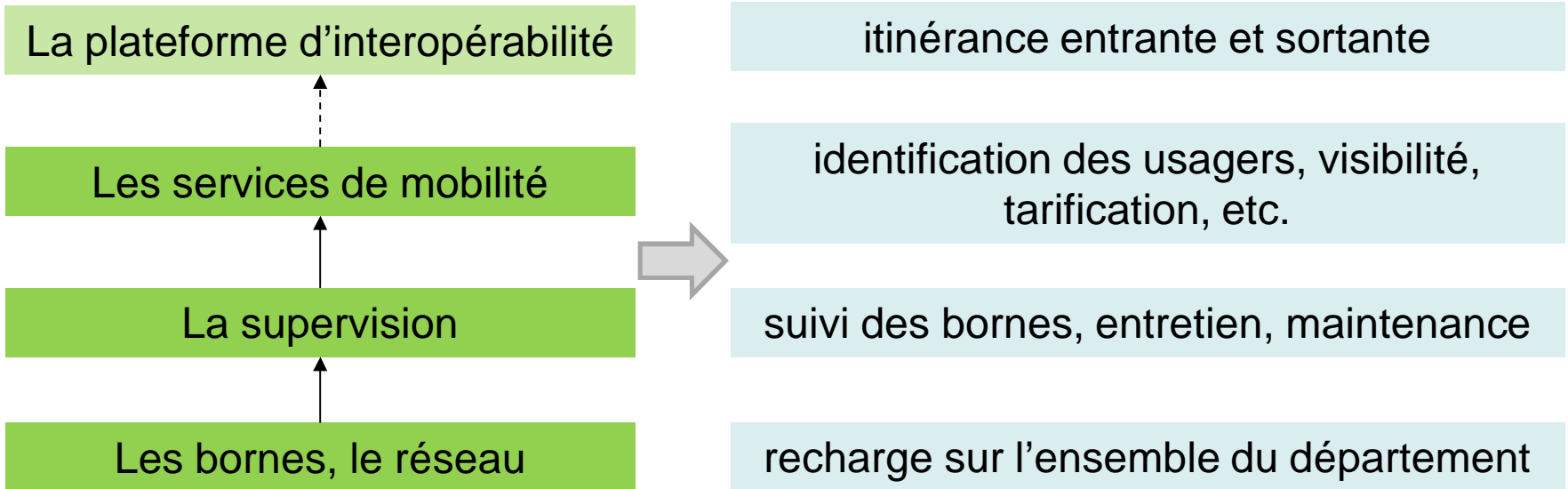
Maîtrise d'ouvrage: SYANE

Exploitation/commercialisation : SYANE

1 – Rappel des éléments du projet



■ Le service



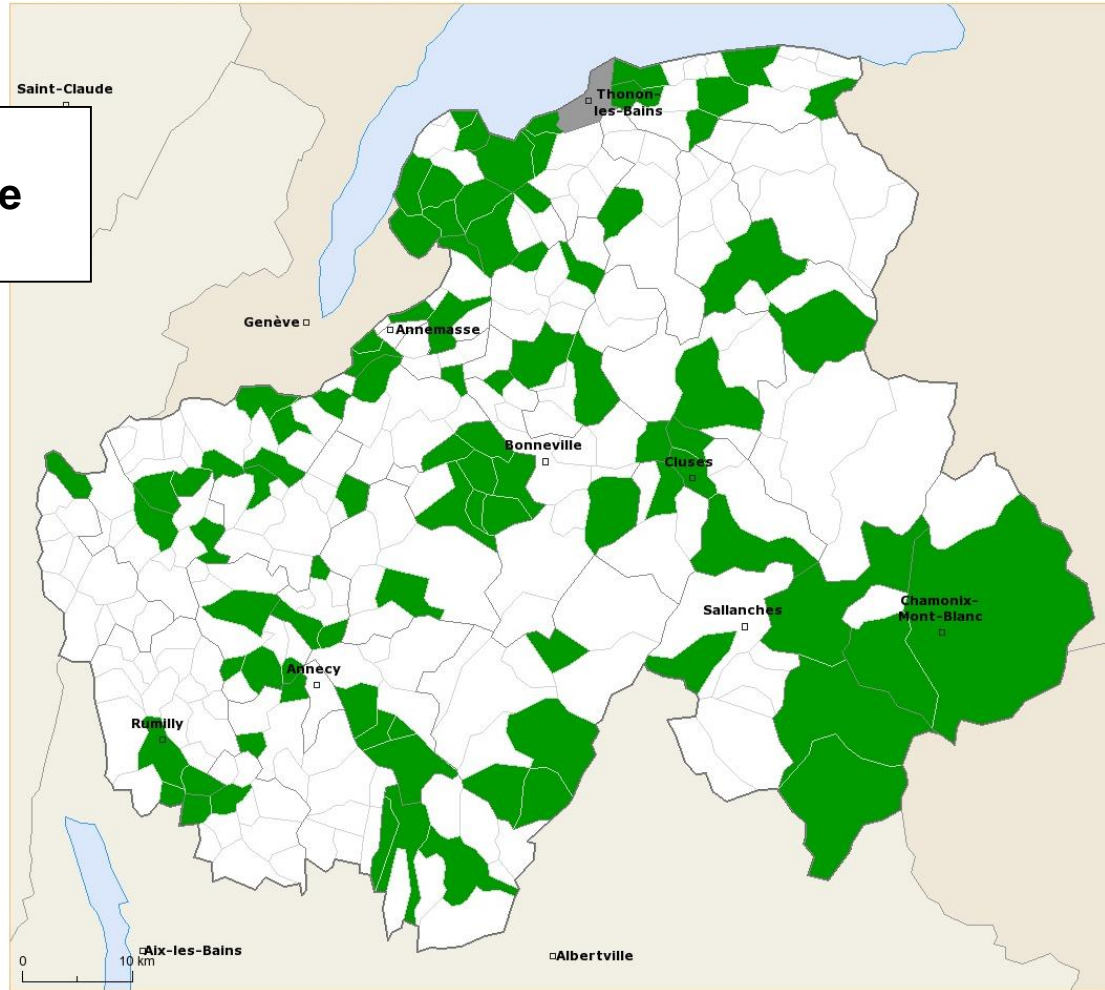
➔ Un service de recharge

- Accessible à tous
- Ouvert (interopérabilité, itinérance, services de mobilité)
- Une offre payante, soutenue par les collectivités pour assurer l'équilibre de fonctionnement les premières années

1 – Les transferts de compétence

SYANE

92 communes
au 14 septembre
2015



- ➔ 92 communes représentant 98 bornes du projet de déploiement prévisionnel
- ➔ Présentation du projet aux collectivités: 17 EPCI et 3 communes rencontrées

1 – La concertation avec les autres syndicats



- Action politique commune à 5 syndicats -> groupement de commande

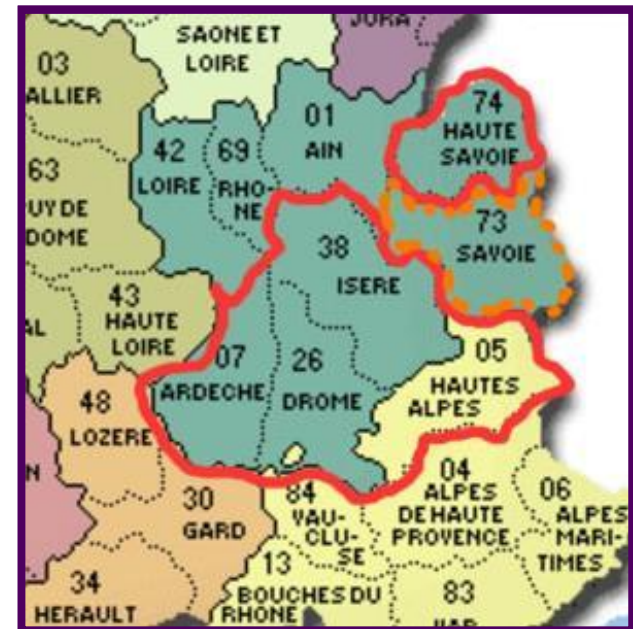


- **Les objectifs**

- ➔ Mutualiser la demande et les prestations
- ➔ Utiliser des technologies cohérentes pour faciliter la recharge des utilisateurs
- ➔ Faciliter l'itinérance entre les réseaux locaux

- **L'organisation**

- ➔ Coordonnateur : SYANE
- ➔ Le SDES lancera son marché (sur la même base)
- ➔ Lancement du marché: début octobre 2015





Sommaire

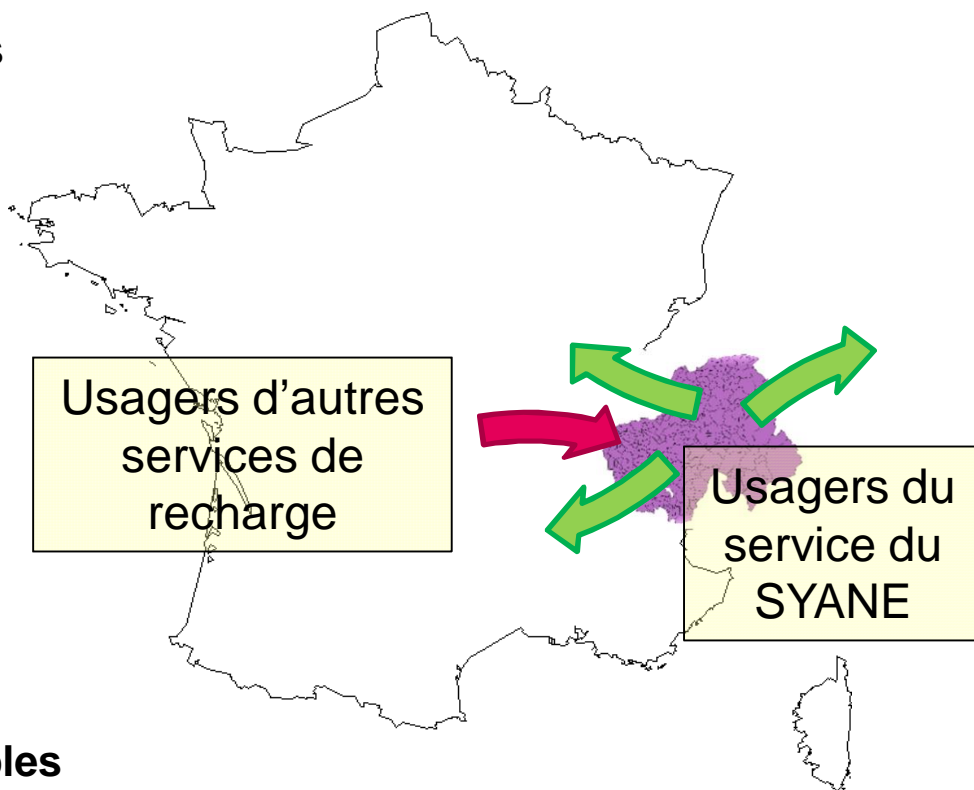
- 1) Information sur l'avancement du projet
- 2) Point sur l'interopérabilité**
- 3) Propositions et prochaines étapes

2 – L'interopérabilité- définitions



■ L'interopérabilité : pour ouvrir le service à d'autres périmètres et d'autres abonnés

- **L'interopérabilité** : Gérer les échanges entre opérateurs pour permettre
 - ➔ Aux abonnés d'autres services de recharge de se recharger sur le réseau du SYANE (**itinérance entrante**)
 - ➔ Aux abonnés du service du SYANE de se recharger sur d'autres réseaux (**itinérance sortante**)
- **Deux axes de développement possibles**
 - ➔ Créer des échanges directs avec d'autres opérateurs
 - ➔ Passer par une plateforme en charge de la gestion de ces échanges



2 – L'interopérabilité- définitions



■ Quelle interopérabilité pour le projet du SYANE?

- **Prévu dans le projet :**
 - Recours à une plateforme d'interopérabilité
 - Permettre la recharge d'utilisateurs occasionnels non abonnés
- **L'interopérabilité en France : GIREVE-** une plateforme en place
 - Un périmètre national et des partenariats avec d'autres plateformes européennes
 - Un accord GIREVE- FNCCR: Une proposition d'expérimentation gratuite de la plateforme GIREVE en 2016
- **La question de l'interopérabilité avec les pays voisins (Suisse et Italie)**

➔ **Présentation de GIREVE par Mr Lebrun (président de GIREVE)**

2 – L'interopérabilité avec la Suisse



■ Des échanges pour une interopérabilité transfrontalière plus facile

- **Les grandes plateformes d'interopérabilité européennes (GIREVE, Hsubject, etc.) sont peu présentes en Suisse**
- **Des échanges directs existent autour d'initiatives Suisses**
 - ➔ Le projet RIdeRE porté par le CREM (Centre de Recherches Energétiques et Municipales) autour de l'application EVroam
 - Objectif du projet: standardiser, à une échelle inter-cantonale, l'accès aux bornes de recharge des véhicules électriques
 - Elargissement à un projet de mobilité électrique transfrontalière (France, Italie, Suisse) avec certaines Communautés de Communes
 - ➔ Le projet d'études et de déploiement d'IRVE du canton de Genève
- **Proposition: mettre en place une interopérabilité directe pour faciliter l'accès à la recharge pour les frontaliers**
 - ➔ Une interopérabilité directe pour réduire les coûts d'itinérance et répondre à des besoins réguliers
 - ➔ Des opportunités de financement dans le cadre du programme de coopération interreg

1) Information sur l'avancement du projet

2) Point sur l'interopérabilité

3) Propositions et prochaines étapes

- **Convention avec GIREVE**
- **Projet d'interopérabilité transfrontalière avec la Suisse**
- **La coopération avec les syndicats du groupement**
- **Prochaines étapes et planning**

3 – Propositions au comité de pilotage



■ Proposer la signature d'une convention avec GIREVE

• Le contexte :

- Un engagement pris (ADEME): intégration du réseau SYANE à une plateforme d'interopérabilité
- Une absence d'autre plateforme d'échelle significative sur le territoire Français
- Un accord existant entre GIREVE et la FNCCR permettant l'expérimentation de la plateforme en 2016

➔ Proposer au bureau la signature d'une convention avec GIREVE

3 – Propositions au comité de pilotage



■ Proposer le lancement d'un projet interreg France-Suisse

- **Les objectifs :**

- Mettre en place une interopérabilité effective entre la France et les Cantons frontaliers Suisses
- Faciliter la recharge des frontaliers

- **Les partenaires :**

- Le CREM
- Le Canton de Genève

- **Soumise à l'obtention de conditions de financement favorables**

- Programme interreg

➔ **Poursuivre la concertation avec la Suisse en vue du lancement d'un projet pour une interopérabilité transfrontalière effective dans le cadre d'un programme interreg**

3 – Propositions au comité de pilotage



■ La coopération avec les syndicats du groupement - comités de pilotage

- **Les opportunités/ réflexions sont à mener en lien avec le groupement de commande**
 - Quel pilotage pour les services mutualisés?
 - Quels échanges effectifs entre réseaux?
 - Quelle cohérence sur la tarification?
- **Un comité de pilotage spécifique sera mis en place pour le groupement**
- **La nécessité de créer des liens entre le comité de pilotage du groupement et le comité de pilotage du projet**

Le comité de pilotage du projet

- Défini les orientations



Le comité de pilotage du groupement

- Soumet les sujets de réflexion
- Défini les modalités de mise en œuvre en fonction des orientations des membres

3 – Propositions au comité de pilotage



■ Prochaines étapes et planning

	2nd semestre 2015						2016		
	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars
Consultation des territoires, transferts de compétence									
Préparation des cahiers des charges	#								
Mise en concurrence						#			
Début construction									

Réunions du Comité Pilotage

Validation des conditions de lancement du service

➔ Prochain comité de pilotage : Janvier 2016



Merci de votre attention.

- **Mise en place et organisation d'un service** comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. (L.2224-37 du C.G.C.T.)
- **Les conditions d'exercice de la compétence** sont précisées dans un document, adopté par le Bureau du SYANE le 10 mars 2015
- **Les conditions financières**

Investissement	Coût global moyen d'une borne	Aides de l'ADEME	Contribution pour la collectivité
Borne de charge accélérée	13 000€	6 000 €	3 250 €
Borne de charge rapide	42 500 €	12 000 €	0 €

Exploitation Contribution au déficit de fonctionnement du service	Participation du SYANE	Participation collectivité	Contribution pour la collectivité
Borne de charge accélérée	50 %	50 %	Estimée à 450 €/ borne /an les premières années



Le réseau interchange (Hsubject)

- 1 borne en France
- 2 bornes en Suisse

